



CODE DE CONDUITE 2019

LAC MASSON

LAC DUNORD

LAC DUPUIS



HORAIRE 2019 — DÉBARCADÈRE MUNICIPAL

70, CHEMIN MASSON, SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

7 jours sur 7 — 450 228-3525

du 10 mai au 8 juin 2019 de 9 h 00 à 19 h 00

du 9 juin au 24 août 2019 de 9 h 00 à 21 h 00

du 25 août au 14 octobre 2019 de 9 h 00 à 19 h 00

Des frais de 100 \$ seront exigibles pour toute personne désirant obtenir les services pour ouvrir la barrière après le 14 octobre 2019. L'appel devra être placé 48 h à l'avance.

RESPECT
COURTOISIE
SÉCURITÉ

UN PEU DE RESPECT...

BRUIT

Soyez conscients que le bruit est amplifié par le lac, ce qui peut déranger les riverains. Des amendes sont prévues pour les contrevenants.



EXPÉRIENCE NAUTIQUE AGRÉABLE

- Attention aux priorités de passage des personnes et des embarcations.
- Soyez attentifs aux embarcations non motorisées.
- Respectez les limitations de vitesse sous les ponts et près des berges (voir verso).

SAVIEZ-VOUS QUE?

- Les patrouilleurs nautiques sont présents sur les lacs pour votre sécurité autant que pour faire appliquer la Loi, ils sont autorisés à émettre des constats d'infraction au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales, ce qui leur donne les mêmes pouvoirs qu'un policier.
- Il est tout aussi dangereux et illégal de naviguer sous l'influence de l'alcool ou des drogues que de conduire son véhicule sur la route, en état d'ébriété.
- Sous les ponts, on circule une embarcation à la fois!

WAKESURF ET VAGUES

Des zones dédiées au wakesurf ont été mises en place par règlement et sont délimitées par des bouées (voir sur la carte au verso).

Les plaisanciers doivent limiter la création de vagues là où les lacs sont peu profonds, près des berges et des quais privés. Le fait de « brasser le fond » des lacs peu profonds est très nocif pour l'environnement. Aidez-nous à garder nos lacs en santé pour en profiter encore longtemps!

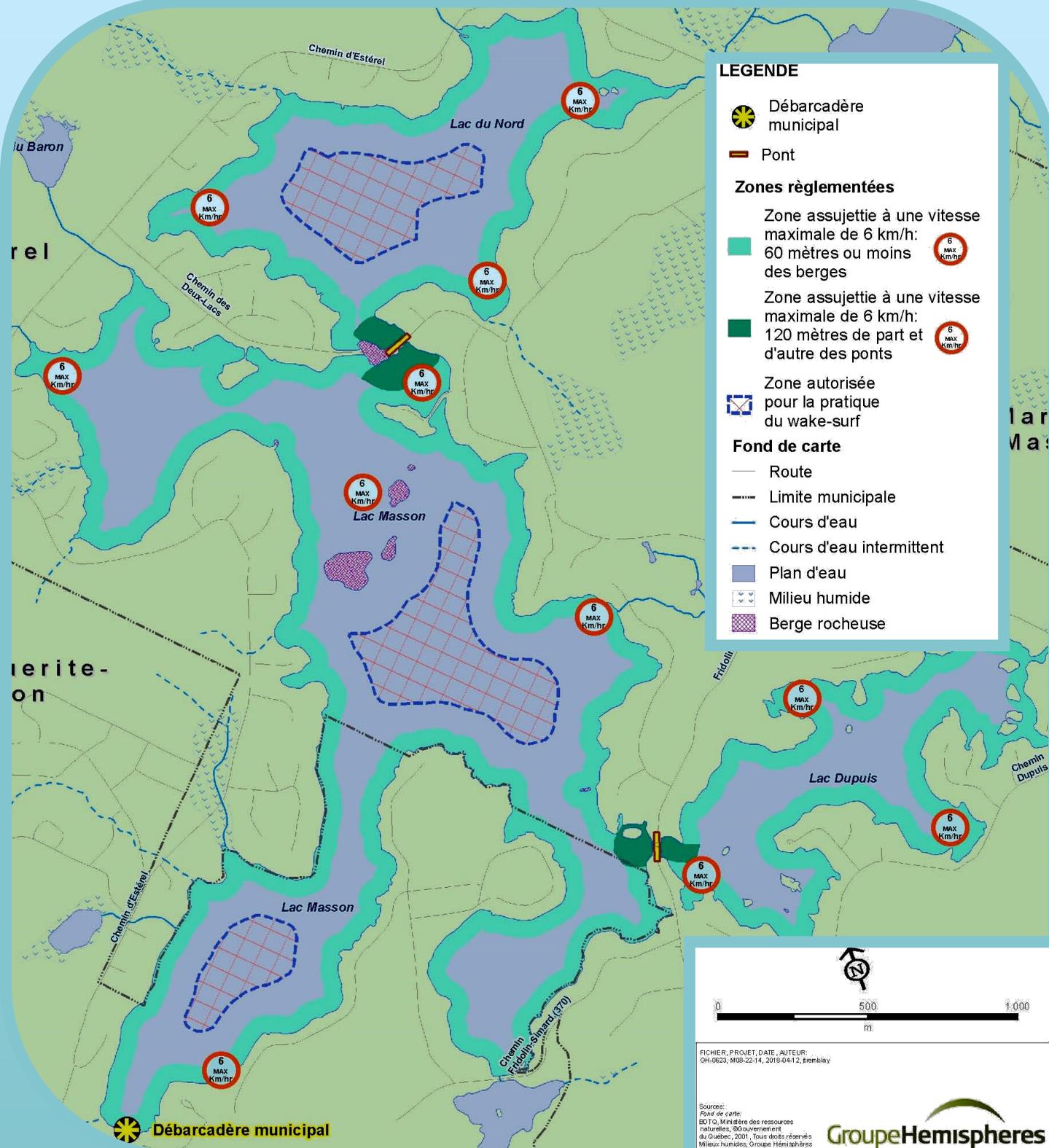
Chaque plaisancier est responsable que les vagues qu'il produit n'incommodent ou ne portent pas préjudice aux autres personnes ou biens.

URGENCE—SIGNALER

UN PROBLÈME

Pour signaler un problème qui concerne les activités nautiques, vous pouvez contacter le Service de protection au 450 712-3232 en tout temps ou téléphoner à l'hôtel de ville d'Estérel durant les heures de bureau au 450 228-3232.

**EN CAS D'URGENCE,
COMPOSEZ LE 9-1-1**



Lavage obligatoire des embarcations avant la mise à l'eau.



Aidez-nous à protéger nos lacs **contre les plantes aquatiques envahissantes.**



Il faut préserver la biodiversité aquatique et les usages récréatifs.

STATION DE LAVAGE — HORAIRE

245, CHEMIN MASSON
(GARAGE MUNICIPAL DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON)

DU 10 MAI AU 14 OCTOBRE 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	8h à 19h *	8h à 16h	8h à 16h

*Horaire du vendredi prolongé jusqu'à 21h du 9 juin au 24 août 2019

Les services de la station de lavage sont gratuits.

